UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

CNRS
dépasser les frontières

Instituts thématiques
Inserm
institut national de la santé et de la recherche médicale

2010 - 098 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS DESCARTES,
LE DIRECTEUR GENERAL DU C.N.R.S.,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°3
dans sa séance du 3 au 4 juin 2009 ;

vu la décision n°2004-028
créant l'unité de recherche U 603 ;

vu la décision n°2004-029
nommant Monsieur Serge CHARPAK directeur de l'unité de recherche U 603 ;

vu la décision n°2006-184
prorogeant le mandat de Monsieur Serge CHARPAK ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 603 intitulée « Neurophysiology and new microscopy cellular and subcellular interactions » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2010.

Article 2 : Monsieur Serge CHARPAK est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 603 du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013.

Fait à Paris, le 22 décembre 2009

Le Président de l'Université Paris-Descartes

Le Directeur général du C.N.R.S.

Le Président- directeur général de l'Inserm